



AIX, le 31 Octobre 2006

COMPTE-RENDU DU CCE EXTRAORDINAIRE DU VENDREDI 27 OCTOBRE 2006

Introduction :

Le président du CCE nous fait part et nous informe après un retard d'une demi heure sur le commencement de l'ordre du jour du retard de la secrétaire du CCE (UNSA) et de l'absence du secrétaire adjoint (CGT). Le président nous a proposé de désigner un secrétaire de séance par intérim (CGC) en attente de l'arrivée de la secrétaire du CCE.

La DRH nous informe sur un point d'actualité qui n'était pas à l'ordre du jour du CCE :

« Information sur le départ du Directeur Général de Casino Cafétéria Mr Daniel Jambon, sur sa demande de droit à la retraite ! Mr Hervé Percherel Directeur d'exploitation assure l'intérim »

Sans aucune autre explication des représentants de la direction complètement embarrassés.

La CFDT est intervenue dans un premier temps pour montrer le dysfonctionnement encore une fois de l'entreprise. En effet des rumeurs persistantes circulées depuis quelques jours sur le départ précipiter du DG, certaines Organisations Syndicales avaient l'information officielle lundi 23 octobre 2006 et d'autres avant. Cette confirmation s'est avérée par une information exclusive et privilégiée à toutes les directrices et directeurs de cafétérias par email de la DRH le mardi 24 octobre 2006 soit 3 jours avant le CCE extraordinaire du 27 octobre 2006 et l'information normale et légale (code du travail : CCE marche générale de l'entreprise) qui aurait du être faite d'abord aux Représentants du Personnel National (délict d'entrave). Encore un ! Et pas exclusivement à une catégorie de salariés fut-ils même des cadres. DONT ACTE.

Le DRH très, très embarrassé à essayer de minimiser les faits est a reconnue son erreur !

Pour info c'est simplement un DELIT !

La CFDT à demander d'autre part des explications plus étayées sur le départ précipiter du DG, est où lui-même nous avez annoncer il y a deux ans sa stratégie de plan d'entreprise à cinq ans (stratégie des châteaux forts) et reconfirmer en début d'année lors du CCE extraordinaire du 26 février 2006 sur le mandat de vente.

La CFDT à interpeller la DRH que l'on ne pouvait pas être convaincu de l'information du départ précipiter à la retraite de Mr Daniel Jambon vu sa personnalité et qui aurait décidé un beau matin en se levant de partir à la retraite !

Il est vrai que pour faire avaler des couleuvres à la bande des CINQ BENI OUI OUI (FO/UNSA/CFTC/CGC/AUT) on n'est plus surpris et c'est assez facile, mais vu l'actualité stratégique dans l'entreprise et dans le Groupe Casino (mandat de vente des cafétérias, cessions des actifs non stratégiques par l'actionnaire) il faudrait arrêter de nous prendre tous pour des GOGOS !

En complément le Directeur Financier et administratif nous informe que le nouveau Président de Casino Cafétéria représentant les actionnaires est Mr Michel Favre, que le Président à la possibilité de nommer un nouveau directeur général avec simplement un statut de salarié et non pas comme l'était Mr Daniel Jambon qui lui était mandataire social.

La DRH nous a également informé que la nouvelle responsable de communication du Groupe Casino communiquera la semaine prochaine (cette semaine).

A SUIVRE.

Ordre du jour :

La CFDT à interpeller le Président sur l'ordre du jour présent qui pour nous nous semble trop chargé et trop ambitieux sur des projets d'information et de consultation de fermetures et de mise en location gérance franchise et en plus une information sur la dénonciation de l'usage des heures de délégation excédentaires, tout ça sur une seule journée et en 4 heures programmées !

Le CCE ne doit pas être seulement une chambre d'enregistrement de la direction

Mais une véritable instance représentative et de respect en vers ses membres et non se hâter à toute allure et à la hussarde surtout sur des sujets sensibles que sont les fermetures et les LGF qui ont des conséquences sur l'emploi et du statut salarié.

Information et consultation du CCE sur les projets de fermeture des cafétérias de Narbonne SM et du Creusot :

Le Directeur financier nous fait sa présentation habituelle sur la déclinaison des mauvais résultats de ces deux établissements aucune perspective économique pour l'avenir (le tableau noir habituel depuis le début de la restructuration 1997) pour la DRH est après avoir écouté quelques observations et une déclaration de FO demandant une intervention de la commission économique (on connaît déjà la partition musicale), la DRH nous informe de la mise en place de deux PSE.

Pour la CFDT nous avons demandés à la direction avant toute décision hâtive de mettre en place l'activation du processus de la loi de modernisation sociale (dit loi Borloo) sur la GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) sur son volet offensif pour éviter des licenciements, et négocier en amont un Accord de méthode.

La DRH nous a répondu (bien sûr en bottant en touche) que ceci n'était pas d'actualité et qu'elle répondez favorablement à la démarche de la commission économique.

Il est clair que comme ça que c'est plus facile pour la Direction puisque la commission économique et déjà une instance obligatoire qui doit ce réunir deux fois par an.

Merci FO et UNSA.

La CFDT a rappelée à la DRH que de toute façon l'application de la loi de modernisation (GPEC) une date butoir et obligatoire de négociation (avant 2008) était prévu.

Mais il vrai que d'ici là bien des choses risquent de se passer (mise en vente, fusion avec Flunch ?) et que « ça ne coûte pas plus cher de laisser faire les choses ».

Merci FO et UNSA.

La DRH nous a demandée de formuler un avis :

Pour FO/ UNSA/ CGC/CFTC/AUT = attente du rapport de la commission économique avant de formuler un avis.

Pour la CGT , défavorable au projet présenter

Pour la CFDT, que nous ne pouvons pas nous prononcer en l'état car l'ordre du jour Information/Consultation, ne nous permet pas à ce niveau d'avoir toutes les informations nécessaires et que dans l'esprit du Code du Travail et son application (livre III et livre IV) ne devons pas être consulter de suite et d'avoir assez de temps et avoir une autre réunion de CCE pour être consulter.

La DRH voyant le malaise et le danger (Cour d'appel de LYON) nous annonce une autre réunion extraordinaire pour fin novembre.

<p>« CELUI QUI N'ESSAYE PAS DE SE BATTRE A DEJA PERDU » « CELUI QUI ESSAYE DE SE BATTRE A DEJA GAGNER »</p>

Information et consultation du CCE sur le projet de mise en location gérance de la Cafétéria de Carcassonne Cité, Clermont-Ferrand Salins, PAU SM, Toulouse Pont des Demoiselles :

Présentation des différents projets par le Directeur Financier (tableau noir bis répétita)

PAU SM :

Cafétéria avec une section CFDT et des élus (historique) et notre chère collègue Céline Sebie Déléguée Syndicale Nationale.

Jacques Soler a interpellé la DRH en demandant et en s'appuyant sur le rapport d'Experts (Audit AXIA) des explications sur les critères retenus pour arrêter une décision sur la mise en location gérance de la Cafétéria de PAU SM. Sachant que cette Cafétéria est en contribution positive par rapport à d'autres.

Réponse habituelle du DFA aucune perspective économique dans l'avenir (Théorie et stratégie des « châteaux forts » Daniel Jambon ex DG)

Céline Sebie a rappelée tout de même que pas grand-chose avait été entrepris pour redonner du souffle à cet établissement, tout d'abord sur le côté rénovation à contrario de ce qui a été fait sur le Supermarché Casino juxtaposé à la Cafétéria et que ensuite aucune politique commerciale ambitieuse ne fut mis en place citant notamment l'exemple du Congrès annuel des Sapeurs Pompiers (Céline est Pompier volontaire en plus de son travail à la cafete) où elle-même avait fait la démarche événementielle(pour ramener le service des repas et du Chiffre d'Affaire à sa Cafétéria et Céline n'est pas Directeur Commercial elle est juste une Elue responsable) au près de la Direction .
Résultat des courses !

Casino Cafétéria Direction Régionale Sud-Ouest à récupérer l'événementiel en le faisant exploiter sur la Cafétéria PAU LESCAR et en ne laissant aucune miette ...de Chiffre d'Affaire pour la Cafétéria PAU SM.

Quand on veut pas on veut pas !

Après on nous dit que les gérants seront à mieux de développer le Chiffre d'Affaire en patron de LGF ! Mais où sont les patrons dans cette entreprise, il y a-il toujours un pilote dans l'avion, attention au crash.

La DRH très embarrassée sur l'intervention de notre collègue, reconnaît qu'il y eu peut-être un petit problème au niveau de la DR.

Commentaire :

Nous ne pouvons que être sidérer et révolter sur cet état de fait, encore un établissement et d'autres où des salariés vont subir la perte de leur statut (CASINO) et peut-être à terme le risque de perdre leur emploi (on l'a vu avec Nice Magnan plus que 4 salariés à la reprise du dépôt de bilan)

Quelle véritable politique commerciale pour relancer et sauvegarder ces établissements en intégrés, quel avenir pour notre Entreprise vu l'actualité et le départ précipiter de notre Directeur Général. Seront nous vendus prochainement ? seront nous céder prochainement comme des rumeurs persistantes (Flunch) circulent.

La réponse appartient bien sur à l'actionnaire de référence et PDG du Groupe CASINO Mr Jean-Charles Naouri.

Mais la CFDT aura entrepris pendant toutes ces années et mis en œuvre le fait informer et d'alerter par tous les moyens démocratiques des dégâts collatéraux de la restructuration de Casino Cafeteria et in finé de son avenir à l'intérieur du Groupe Casino.

La DRH nous invite a formulée un AVIS pour consultation.

La CFDT devant une actualité si dense, si charger si spectaculaire surtout les derniers événements en cours (Mandat de Vente sur l'Entreprise , Départ précipiter du Directeur Général et mandataire social Mr Daniel Jambon, intensification de la restructuration) a demandée un déclenchement de la procédure de DROIT D'ALERTE conformément à l'article L.432-5 (I) du Code du Travail.

« Lorsque le Comité d'Entreprise a connaissance de faits de nature à affecter de manière préoccupante la situation économique de l'Entreprise, il peut demander à l'Employeur de lui fournir des explications. Cette demande est inscrite de Droit à l'Ordre du Jour de la prochaine séance du Comité d'Entreprise »

La DRH complètement dépasser par les événements et non préparer nous a demandée une suspension de séance (*c'est mieux aussi pour consolider les troupes*).

Après la reprise et après une certaine tension la DRH nous a présentée une résolution.

Nous avons réagi avec véhémence avec encore une atteinte au fonctionnement légal du CCE et nous avons rappeler au Président que conformément au texte (code du travail) c'est le CE et suite à la demande de un ses membres qui propose la motion de résolution et non pas la DRH . Après tergiversation de la DRH le Président a accepté notre motion de résolution pour mettre au vote la procédure d'Alerte.

UNSA et sa secrétaire à essayer de vouloir reporter notre demande (risque d'entrave), le vote a eu lieu ;

Pour le DROIT D'ALERTE : 4 VOIX CFDT + CGT

Contre le DROIT D'ALERTE : 14 VOIX FO/CGC/CFTC/ AUT/UNSA.

Merci encore la Bande des CINQ BENI OUIOUI.

Et pourtant en février (CCE extraordinaire Mandat de Vente) nos chers collègues de l'UNSA (vote allié CFDT pour le poste de secrétaire) et les autres sans FO nous avait dit qu'ils se laisserait plus prendre.

ON NE CHANGE PASON GARDE LES MÊMES !

Information et consultation du CCE sur le projet de la mise en location gérance de la Cafétéria de Fontaine les DIJON et de la Cafétéria de QUIMPER Carrefour :

La DRH nous informe que ces deux projets déjà annoncés en CCE précédents (et qui avaient été reportés pour plusieurs raisons) devraient se finaliser.

Information du CCE sur la dénonciation de l'usage des heures de délégation excédentaires au bénéfice des membres élus des CSE ,des CE,du CCE,ainsi que des DP,des DS,et RS :

La DRH nous informe la dénonciation de l'usage des heures de délégation excédentaire. Qu'une information sera faite à toutes les personnes salarié(e) s concernées par courrier recommandé et avec une mise œuvre de délai effectif au 1er Avril 2007.

La CFDT est intervenue en posant trois questions (voir document joint) et une déclaration.

1° La DRH n'a pas voulu nous répondre.

2° La DRH nous indique qu'il n'y a pas de Droit Syndical tacite dans l'Entreprise.

« Il faudra le démontrer (demande de l'inspecteur du travail à la DRH par courrier en date du 24 octobre 2006) »

3° La DRH nous a répondu dans son information.

FIN DU CCE EXTRAORDINAIRE A 17 HEURES

**Le Représentant Syndical National
Serge Nardelli**

Copie : Fédération